



## 2 mois pour avoir une visite de reprise, quelles sont les actions possibles ?

Par **Dadidou42**, le **08/11/2019** à **19:37**

Bonjour,

J'ai été en arrêt maladie au départ pour un épuisement physique et morale assez prononcé pendant

un peu plus d'un mois, par la suite j'ai sollicité mon employeur une visite de reprise à la médecine de travail puisqu'elle est obligatoire dans mon cas.

Cependant, il a fortement tardé à en obtenir une, puisque j'ai dû attendre 2 mois avant de finalement l'obtenir... Fort heureusement ou presque, il avait dû le prévoir puisqu'il m'a directement mis en absence justifiée et payée.

Ma question concerne donc ce sujet là, quelles sont les actions que je peux entreprendre (indemnités, prise d'acte,...) sachant que mon employeur a l'air de vouloir se débarrasser de moi ?

Merci à vous pour vos réponses.

Par **morobar**, le **09/11/2019** à **09:35**

Bonjour,

[quote]

sachant que mon employeur a l'air de vouloir se débarrasser de moi

[/quote]

Il faut avoir l'air d'entreprendre des recours.

C'est comme au Poker, si l'un bluffe l'autre en fait autant.

Sérieusement en l'absence d'acte irrégulier de l'employeur, quel recours voulez-vous intenter ?

Vous pouvez toutefois:

- \* démissionner
- \* demander une rupture conventionnelle
- \* prendre acte sous forme de démission/saisine du conseil de prudhommes
- \* demander la résolution judiciaire du contrat de travail.

[quote]

il avait dû le prévoir puisqu'il m'a directement mis en absence justifiée et payée.

[/quote]

Il est bien bon cet employeur là.